



VEILLE JURIDIQUE

Responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE) : démarrage d'une consultation du public

La Commission européenne a lancé une consultation du public entre le 29 avril et 15 juin 2014 concernant la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Les résultats de cette consultation seront synthétisés dans un rapport destiné à préparer une conférence en novembre 2014. La RSE correspond à la responsabilité des entreprises vis-à-vis de leurs impacts sur la société. Elle intègre les préoccupations sociales, environnementales, éthiques, des droits humains et des consommateurs au cœur des politiques commerciales des entreprises.

Directive IED : parution des lignes directrices

La Commission européenne a publié le 6 mai les lignes directrices relatives au contenu du rapport de base prévu par la directive IED. Ce rapport, qui définit l'état initial des sols et des eaux souterraines du site d'implantation des installations concernées, sert de référence lors de la cessation d'activité de l'installation pour définir les conditions de remise en état. Peuvent se révéler utiles pour certains aspects du rapport de base : les informations fournies au titre de la directive "étude d'impact", les informations recueillies dans le cadre de la directive Seveso 3 et les documents de référence sur les meilleures techniques disponibles.

La Commission précise comment doivent être interprétés les mots clés et expressions utilisés dans le texte de la directive. Vont suivre la publication des lignes directrices : la parution d'un arrêté ministériel et la modification du guide méthodologique rédigé par le BRGM.

Réforme de l'inspection du travail : adoption de la proposition de loi

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi relative aux pouvoirs de l'inspection du travail avec quelques modifications. Cette proposition de loi donne notamment davantage de pouvoir de sanction aux agents, rappelle leur indépendance et renforce leurs moyens de contrôle. *Proposition de loi relative aux pouvoirs de l'inspection du travail enregistrée à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 27 mars 2014.*

ICPE : les priorités pour la période 2014-2017

Une instruction publiée le 12 mai à destination des préfets et services déconcentrés de l'état en charge des installations classées présente le programme stratégique de l'inspection pour la période 2014-2017.

Les trois grandes priorités sont : la simplification administrative et la réduction des délais d'instruction ; la mise en œuvre d'une approche proportionnée des enjeux afin de porter l'attention sur les sites inconnus de l'inspection des installations classées ; l'association des parties prenantes et la communication avec la mise en ligne de documents et la réalisation de conférences.

Maintenance des machines : mise à jour de la norme ISO 18436

L'Association française de normalisation (AFNOR) a mis en ligne la version actualisée de la norme ISO 18436 concernant la maintenance des machines.

Un peu de jurisprudence ...

- La Cour de cassation rappelle que l'employeur ne peut pas remplacer la journée de solidarité par un jour de congé payé légal ou un jour de repos compensateur, chambre sociale, 15 janvier 2014, n°11-19974
- La Cour de cassation précise que le délai pour sanctionner un salarié est de 2 mois sauf si le comportement fautif du salarié s'est poursuivi, chambre sociale, 9 avril 2014, n°12-23870
- La Cour de cassation indique qu'un courriel invitant le salarié à se conformer aux règles internes à l'entreprise et à cesser ses manquements est un avertissement, chambre sociale, 9 avril 2014, n°13-10939
- La Cour de cassation estime que le fait d'avoir travaillé dans un établissement traitant ou fabricant de l'amiante permet de prétendre à l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété réparant l'ensemble des troubles psychologiques induits par l'exposition au risque, chambre sociale, 2 avril 2014, n°12-29825 et n°12-28616

Accompagnement à la réalisation de dossiers ICPE et IED, accompagnement des systèmes de management, conseils en GRH, communication et dialogue social...

AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION - INGENIERIE - RESSOURCE HUMAINE - MANAGEMENT DES RISQUES
SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE - 43140 LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE Siret n°451 327 829 00029
04 94 24 44 52	04 71 61 02 03